

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

TROISIÈME COMMISSION
17e séance
tenue le
lundi 19 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. DIRAR (Soudan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/42/SR.17
2 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL (suite) (A/42/56-E/1987/7, A/42/57-E/1987/8; A/42/3; A/C.3/42/L.3 et A/42/411)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/3 et A/C.3/42/L.4)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/595 et A/42/3)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/551, A/42/561 et A/42/3)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/42/453 et A/42/3)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/C.3/42/5)

1. M. MAHER-ABBAS (Egypte) rend hommage au Secrétaire général pour l'objectivité de ses rapports sur les points de l'ordre du jour à l'examen. Il souscrit aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/42/595) car il importe d'encourager les jeunes à participer au service public à la fin de leurs études, à prendre part aux campagnes d'alphabétisation, à s'intéresser à l'assistance aux familles, etc. Il faut que les gouvernements fournissent aux jeunes des logements, assurent leur accès à l'enseignement et à la formation, mettent à leur disposition du matériel agricole et des crédits, créent des centres d'accueil à leur intention, etc. afin d'améliorer leur condition. Encourager la participation des jeunes est une tâche qui suppose aussi une coopération internationale plus large, s'agissant de promouvoir les activités en faveur des jeunes. M. Maher-Abbas espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution présenté en la matière par l'Egypte et les Pays-Bas.

2. Se félicitant des conclusions et recommandations formulées dans le rapport sur la question du vieillissement (A/42/567), M. Maher-Abbas insiste sur l'étroite interdépendance qui existe entre les problèmes du vieillissement et les possibilités de développement d'un pays, notamment dans les pays développés. L'Islam prêche le respect des personnes âgées, et l'Egypte s'efforce d'améliorer leurs conditions de vie en créant à leur intention des centres d'accueil, des services de santé, des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que des programmes de protection sociale. La délégation égyptienne appuie le Plan d'action international sur le vieillissement ainsi que la création d'un institut du vieillissement à Malte (A/42/567, par. 24).

(M. Maher-Abbas, Egypte)

3. M. Maher-Abbas se félicite du rapport sur le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/42/551) car il faut faire mieux connaître les difficultés auxquelles se heurtent ces personnes et soulager leurs souffrances par la rééducation, la formation professionnelle, les activités culturelles, etc. afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement. M. Maher-Abbas préconise en outre une coopération internationale dans ce domaine.
4. En ce qui concerne la prévention du crime et la justice pénale (A/42/453), l'Egypte a établi divers programmes et mesures destinés à lutter contre la criminalité grâce à la recherche, à l'utilisation de systèmes de données, à la réinsertion sociale et à la formation professionnelle. L'Egypte appuie sans réserve les efforts internationaux dans ce domaine. L'ONU et ses institutions spécialisées devraient intensifier leur action et jouer un rôle plus important dans la lutte contre la criminalité et l'élaboration de stratégies visant à la prévenir.
5. M. WOTAVA (Autriche) dit que, la politique sociale et le développement économique étant interdépendants, il est dangereux de se concentrer sur celui-ci au détriment de celle-là. Il applaudit aux efforts qui sont déployés pour renforcer la coopération internationale en vue de promouvoir la protection sociale et de mettre en oeuvre des normes dans ce domaine. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de mieux comprendre les facteurs dont il faut tenir compte en élaborant la politique sociale et de réaliser le consensus social requis pour opérer les transformations qui s'imposent. La délégation autrichienne partage l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut tenir des consultations régionales et interrégionales en vue de résoudre les problèmes sociaux complexes auxquels se heurte un monde de plus en plus interdépendant. L'ONU devrait coordonner les activités de développement de la protection sociale et établir des liens étroits entre ses commissions régionales, programmes et services pertinents. Aussi M. Wotava se félicite-t-il de ce que les principales activités de l'ONU dans ce domaine soient concentrées dans son office à Vienne. Il faut attribuer à cet office les ressources et les pouvoirs dont il a besoin pour atteindre ses objectifs.
6. Les politiques sociales doivent tenir compte de l'évolution de la situation de la famille, des rôles des hommes et des femmes ainsi que de l'évolution démographique. Cette évolution, qui est caractérisée par un vieillissement rapide de la population dans nombre de pays développés et un rajeunissement de plus en plus marqué de la population dans les pays en développement, coïncide souvent avec des crises économiques qui accroissent, pour ceux qui ne sont pas encore ou ne sont plus des salariés actifs, à savoir les jeunes et les personnes âgées, le risque d'être marginalisés. A cet égard, M. Wotava, appelant l'attention sur le paragraphe 28 du document A/42/567, prie instamment tous les Etats de contribuer au succès des deuxièmes examen et évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement. Il importe par ailleurs de préparer soigneusement la Conférence internationale sur le vieillissement, qui est envisagée, en convoquant des réunions régionales suffisamment à l'avance. Les pays intéressés par la question du vieillissement devraient aussi rechercher une solution acceptable aux difficultés découlant de la régression des annonces de contributions et des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement.

(M. Notava, Autriche)

7. L'Autriche, qui a pris l'initiative de promouvoir l'emploi des jeunes dans le cadre de l'ONU, se félicite de ce que cette initiative ait rencontré un large appui sous la forme d'une centaine de projets émanant de participants de 80 pays et soumis au concours HOPE '87, entreprise commune de l'Autriche et de l'ONU. Dans le contexte de HOPE '87, la délégation autrichienne présentera une résolution en réponse à la résolution 40/16, dans la conviction que cette résolution bénéficiera du même soutien que le projet lui-même. Enfin, la délégation autrichienne appuie l'inscription du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse au programme de la Conférence pour les annonces de contributions.

8. En ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, des progrès notables ont été réalisés vers une prise de conscience plus grande des difficultés auxquelles se heurtent ces personnes; cependant, des mesures complémentaires s'imposent et les activités en cours devraient être intensifiées et poursuivies. Lors des jeux Olympiques d'hiver pour les personnes handicapées, qui se dérouleront en Autriche en 1989, ce pays contribuera activement à mettre en lumière les activités des Nations Unies dans le cadre de la Décennie.

9. Enfin, l'Autriche appuie sans réserve les recommandations du Conseil économique et social concernant le fonctionnement et le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

10. M. SINKINSON (Royaume-Uni) dit que, bien que le cadre qu'offre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées reste valable et que beaucoup ait été fait pour que les besoins de ces personnes soient mieux compris et pour susciter une volonté plus ferme d'améliorer leur situation, beaucoup reste à faire. S'il appartient aux divers Etats de prendre, en fonction de leur situation propre, des arrangements détaillés pour aider ces personnes, les échanges d'informations, de recherches et d'expériences peuvent néanmoins jouer un rôle essentiel en renforçant la capacité des Etats de mettre en oeuvre le Programme d'action. L'ONU se prête tout particulièrement à l'exercice de fonctions de centres d'échange mais ses possibilités à cet égard n'ont pas encore été pleinement exploitées. On pourrait faire davantage dans le cadre du système des Nations Unies pour assurer que tous les organes et organismes reçoivent les précieuses informations déjà disponibles et en tiennent compte.

11. Au Royaume-Uni, un vaste réseau d'organes spécialisés et d'organisations non gouvernementales très actives, de personnes handicapées ou à leur service, constitue une source précieuse de conseils et de connaissances sur la manière la plus appropriée de promouvoir la participation et l'intégration pleine et entière desdites personnes dans la communauté. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la poursuite des objectifs du Programme d'action mondial au Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique, conscient de la nécessité de faire mieux connaître les besoins des personnes handicapées, a aussi sensiblement accru, en termes réels, les dépenses consacrées aux prestations en faveur de ces personnes. Sur le plan international, il s'est engagé à affecter des crédits d'aide au développement à plusieurs projets destinés à aider les personnes handicapées à l'étranger. En 1986-1987, 9 millions de dollars des Etats-Unis ont été alloués pour financer plus de 700 projets concernant les collectivités les plus défavorisées, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées, et mettant l'accent sur la prévention et la réadaptation.

(M. Sinkirson, Royaume-Uni)

12. La Réunion mondiale d'experts chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées a clairement démontré la nécessité de relancer la deuxième moitié de la Décennie afin de stimuler l'application du Programme sur le plan mondial. Il est indispensable de déterminer les secteurs à priorité élevée et susceptibles d'efficacité afin de ne pas imposer au système un volume de travail écrasant. Certaines propositions pourraient exiger des ressources qui ne sont pas disponibles alors que d'autres entraîneraient un chevauchement des efforts. Il faut examiner plus minutieusement l'ensemble des propositions avant de pouvoir recommander des mesures complémentaires appropriées.

13. L'application du Plan d'action international sur le vieillissement reste problématique, nombre des structures et organismes requis existant déjà mais n'étant pas encore pleinement opérationnels. Par ailleurs, les échanges d'informations techniques, de connaissances spécialisées et de résultats de recherches sont essentiels, non seulement dans le cadre de l'ONU mais aussi par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales dont le rôle est loin d'être suffisamment reconnu. Le Royaume-Uni participe activement à la promotion de la recherche et de la formation dans le domaine du vieillissement, tant à l'échelon international qu'à l'échelon régional.

14. Il faut se féliciter de ce que l'élan donné par l'Année internationale de la jeunesse se maintienne grâce à un large éventail d'activités et une meilleure diffusion de l'information, qui permettent en définitive de mieux comprendre les besoins et les préoccupations de la jeunesse et de prendre davantage conscience du caractère complémentaire des travaux des différents organes. Les organisations non gouvernementales accomplissent une oeuvre essentielle dans ce domaine.

15. La délégation britannique est d'avis que l'élaboration de nouveaux instruments internationaux tendant à protéger les groupes vulnérables est d'un intérêt potentiel contestable. On risque ainsi d'affaiblir la valeur des principaux instruments internationaux existants des droits de l'homme, de détourner l'attention et les ressources de mesures pratiques visant à aider plus directement les groupes à protéger et aussi de marquer ou de marginaliser les personnes défavorisées. Aussi la délégation britannique appuie-t-elle énergiquement les mesures qui tendent à utiliser et à renforcer les mécanismes existants comme les organes chargés de surveiller l'application des principaux instruments des droits de l'homme, afin de garantir que les groupes vulnérables puissent jouir pleinement de leurs droits de l'homme et libertés fondamentales.

16. Au Conseil économique et social, la délégation britannique a souscrit aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport final intitulé "Etude du fonctionnement et du programme de travail des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (E/1987/43)". Certaines de ces recommandations demandent à être examinées plus avant par des experts. Il faut préparer une documentation appropriée suffisamment longtemps avant la réunion du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. La délégation britannique est préoccupée par l'amenuisement disproportionné des ressources humaines et financières du Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre

(M. Sinkinson, Royaume-Uni)

pour le développement social et les affaires humanitaires, amenuisement qui a empêché ce service de s'acquitter de son mandat et lui permettra difficilement de faire des préparatifs appropriés en vue du prochain congrès de 1990. Le Gouvernement britannique espère que le Secrétaire général fera en sorte que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du Service.

17. Mlle AL-HAMMAMI (Yémen) rappelle que lorsque le Yémen a fait son entrée dans le monde moderne en septembre 1962, après avoir longtemps enduré un régime suranné, il ne disposait d'aucune des facilités de la civilisation moderne. Le peuple yéménite, en particulier ses jeunes, participe largement au processus de développement national et des organes de coopération ont été institués à l'échelon des villages afin de garantir cette participation.

18. La délégation yéménite accorde une grande importance aux recommandations et conclusions de la Réunion mondiale d'experts chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Conscient de la situation pénible des personnes handicapées, le Yémen a créé des centres de prévention et de traitement afin d'aider ces personnes à s'intégrer dans la société sur un pied d'égalité avec les autres citoyens.

19. En ce qui concerne la question du vieillissement, le Yémen est convaincu de la nécessité, pour les membres de la communauté, de faire preuve d'une solidarité mutuelle. Les principes de l'islam préconisent la fraternité et l'assistance dans le cadre de la société, et normalement les personnes âgées vivent au sein de leur famille jusqu'à leur décès.

20. A une époque où le monde est confronté à des difficultés économiques très graves résultant de la détérioration et du déséquilibre des relations économiques, il faut accorder une attention particulière aux jeunes, surtout dans les pays en développement, afin de les faire participer au développement et d'exploiter au maximum leur potentiel. Il faut prendre des mesures en vue de leur offrir un avenir meilleur. Au Yémen, de vastes activités sont menées au profit des jeunes dans tous les domaines afin d'assurer leur intégration dans la vie économique et sociale.

21. M. AHNE (Observateur de la République de Corée) reconnaît qu'il est extrêmement important de renforcer le rôle de l'ONU en tant qu'instance internationale chargée d'appeler l'attention sur les principaux problèmes posés par le vieillissement, et qu'une plus grande participation des comités du vieillissement, aux échelons régional, national et local, et des organisations non gouvernementales est à cet égard essentielle. Les programmes en faveur des personnes âgées devraient tendre à préserver leur dignité humaine, leur indépendance sociale et les liens avec la famille ou la communauté. Pendant plus de 500 ans, la société coréenne a maintenu la tradition du respect et de la protection des membres âgés de la famille et les personnes âgées ont joué un rôle actif dans les affaires communautaires. Toutefois, à la suite de l'industrialisation et de l'urbanisation récentes, les familles nucléaires ont commencé à remplacer les grandes familles élargies; les personnes âgées sont de plus en plus isolées et le sens de l'obligation de prendre à charge des parents âgés a commencé à s'affaiblir. La question du vieillissement s'est alors

(M. Ahne)

posée en tant que problème social nouveau dans la société coréenne, notamment depuis que le nombre des personnes âgées a considérablement augmenté. Le Plan d'action international sur le vieillissement est la base sur laquelle des politiques et programmes nationaux pourront être formulés. Le Gouvernement coréen a créé une structure institutionnelle faite de divers plans qui tendent à appliquer des politiques de protection des personnes âgées tout en maintenant la tradition coréenne du respect des personnes âgées au sein de la famille et dans la vie sociale. Le Gouvernement coréen participe en outre aux efforts qui sont déployés à l'échelon régional; en 1986, il a pris part à une étude de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique consacrée aux problèmes nouveaux que pose le vieillissement démographique.

22. L'Année internationale des personnes handicapées a joué un rôle de catalyseur en Corée, pays qui s'efforce d'appliquer le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Des efforts concertés devront être déployés pour relancer ces activités durant la deuxième moitié de la Décennie et au-delà. La délégation coréenne se félicite vivement des résultats de la Réunion mondiale d'experts chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, qui a identifié les obstacles aux progrès.

23. Les jeux Olympiques pour les personnes handicapées se dérouleront à Séoul du 15 au 24 octobre 1988, immédiatement après les 24e jeux Olympiques de Séoul. Plus de 4 000 athlètes de plus de 50 pays sont censés y participer et entreront en compétition dans 17 domaines. Il faut espérer que les jeux Olympiques de Séoul seront une occasion de coopérer et de coordonner les activités en faveur des personnes handicapées, aux échelons national, régional et international.

24. M. BUSACCA (Italie) dit qu'à mesure que la criminalité prend un caractère plus international, le rôle fondamental que l'ONU joue en matière de prévention du crime et de justice pénale acquiert une importance encore plus grande. La pertinence continue des programmes de l'ONU dans ce domaine a été soulignée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1987/53 intitulée "Etude du fonctionnement et du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale", qui recommande, notamment, de développer le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU pour en faire un organisme spécialisé et un agent de promotion et de mettre au point des stratégies de financement diversifiées. Les restrictions financières ont toutefois conduit à une situation qui est loin d'être satisfaisante pour ledit service dont les possibilités viennent de diminuer sensiblement à la suite de réductions draconiennes de personnel. Si l'actuelle pénurie de ressources persiste, elle pourrait compromettre gravement non seulement les progrès accomplis à ce jour mais aussi les activités futures.

25. En ce qui concerne les préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, plusieurs mesures s'imposent pour maximaliser les résultats de cette rencontre. Lors des réunions préparatoires, il faudrait examiner à fond un nombre limité de sujets. Il est d'une importance

(M. Busacca, Italie)

capitale que la documentation soit distribuée en temps utile et que les ressources nécessaires soient allouées. Le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance a un rôle particulier à jouer dans les préparatifs du Congrès; aussi ce comité devrait-il continuer à tenir deux sessions au moins entre deux congrès successifs, dont l'une au moment de la mise au point définitive des documents de travail et des arrangements nécessaires.

26. La délégation italienne espère que l'Assemblée générale fera siennes les décisions du Conseil économique et social et, partant, lui confèrera l'autorité nécessaire pour guider les activités futures.

27. M. BORG OLIVIER (Malte) dit que la délégation maltaise attache une grande importance aux diverses questions dont l'ONU est saisie dans le domaine social, en particulier à la question du vieillissement. Le rapport du Secrétaire général sur cette question est exhaustif et facilitera les délibérations et l'orientation future de la Troisième Commission. La délégation maltaise se félicite par ailleurs de l'importante contribution que Mme Margaret Anstee, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, a faite en appliquant la décision du Secrétaire général de faire de cet office un centre de politique sociale et d'activités de développement social.

28. Il est universellement admis que le problème du vieillissement préoccupe tous les pays au même titre et que, si des mesures concertées ne sont pas prises immédiatement, ce problème risque de soulever des difficultés insurmontables dans l'avenir. Il est encourageant de noter que durant l'année passée cette question a beaucoup retenu l'attention tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Par exemple, le Conseil économique et social a adopté à l'unanimité deux résolutions qui favorisent l'application du Plan d'action international sur le vieillissement de 1982. Il importe de maintenir l'impulsion ainsi donnée.

29. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans le document A/42/567, la situation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement est si peu satisfaisante qu'il faudra peut-être mettre fin à ses activités. Il est essentiel d'assurer la viabilité du Fonds au moyen d'importantes contributions financières versées par tous ceux qui sont en mesure d'apporter leur aide.

30. Malte a toujours été l'un des premiers pays à insister pour qu'une attention soutenue soit accordée au problème des personnes âgées. C'est à l'initiative de Malte que la question du vieillissement a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session en 1969. Tout en étant pleinement consciente des limitations auxquelles se heurte un petit pays en développement, Malte entend contribuer par ses efforts à servir la cause des personnes âgées. Etant donné qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées de réaliser les objectifs du Plan d'action, il faut que tous les gouvernements et toutes les organisations qui défendent cette cause adoptent des mesures concrètes.

(M. Borg Olivier, Malte)

31. En réponse au besoin mondial de formation et de recherche dans le domaine du vieillissement, le Gouvernement maltais a, en 1985, proposé d'accueillir un institut international du vieillissement, dont la création a été définitivement arrêtée en octobre 1987. En août 1987, Malte a fait au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement une contribution de 5 000 dollars destinée à aider des participants de pays en développement à suivre des cours de formation à l'institut et a en outre annoncé une contribution annuelle destinée à appuyer les activités de celui-ci. De surcroît, Malte a déjà attribué à l'institut un bâtiment historique qui doit devenir son siège, ainsi que le personnel technique, logistique et administratif de soutien indispensable.

32. La délégation maltaise applaudit et souscrit aux excellentes propositions et initiatives que le Secrétaire général a exposées dans son rapport et tient notamment à souligner ce qui suit : des contributions financières généreuses s'imposent de toute urgence pour renforcer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement; les gouvernements doivent instituer au niveau national des politiques et des programmes appropriés dans le domaine du vieillissement; il faut reconnaître le rôle essentiel que jouent les organisations non gouvernementales; les institutions spécialisées, les commissions régionales, et les autres organismes de financement compétents doivent continuer à appuyer les activités liées à la question du vieillissement; et les organismes des Nations Unie; doivent poursuivre leur examen et leur évaluation de toutes les activités liées à l'application du Plan d'action international.

La séance est levée à 16 h 40.